



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

## **Communiqué de presse**

Dans le cadre de la gestion des risques d'érosion et de submersion marines, la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer met en place sur son site Internet dans la rubrique « aménagement et logement » un espace dédié à la prévention des risques littoraux.

<http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-littoraux-pprl-r81.html>

Vous y trouverez de nombreuses informations ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) qui vous permettront de tout connaître sur l'élaboration et le contenu du Plan de Prévention des Risques Littoraux.

Le site permettra à ceux qui le souhaitent de poser leurs questions via l'adresse mail suivante :

[pprl-spm.seeri.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:pprl-spm.seeri.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

Tous ces éléments sont également accessibles via le portail de l'État [www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr) dans l'onglet *Actions de l'État*, sous la rubrique *Environnement*.